

FRAPNA LOIRE : Nature Loire 167

<http://www.frapna-loire.org/fr/j-agis/nature-loire/39-nature-loire/223-nature-loire-167-actus.html>

Les promoteurs éoliens ont véritablement le "vent en poupe"

Par Tristan Richard



Contre toute attente, malgré un avis défavorable de la CDNPS (Commission départementale de la nature des paysages et des sites) du 28 juin 2016, le Préfet de la Loire a finalement donné l'autorisation le 6 novembre 2017 à la société Mont du Forez énergie, d'exploiter l'énergie mécanique du vent sur les communes de Saint-

Jean-La-Vêtre, la Côte-en-Couzan et la Chamba.

Tandis que le même Préfet de la Loire refusait par arrêté du 18 octobre 2017 de donner une autorisation d'exploiter l'énergie éolienne à la société Monts de la Madeleine énergie sur les communes de Chérier et la Tuilière, en s'appuyant notamment sur l'avis défavorable de la CDNPS du 28 juin 2016, il autorisait le 6 novembre 2017 l'exploitation de l'énergie éolienne sur le Haut-Forez. Cette décision est d'autant plus étonnante que le tribunal administratif de Lyon annulait la veille l'autorisation de défricher le site devant accueillir le parc éolien en invoquant l'absence d'une information substantielle au public sur les effets du défrichement sur la chouette chevêchette d'Europe dont la présence a été avérée.

L'association locale "Vent du Haut forez" ne compte pas en rester là et envisage d'attaquer l'arrêté d'autorisation devant le tribunal administratif. Il serait par ailleurs surprenant que le même tribunal administratif prenne une décision différente de celle qu'il a prise au sujet de l'autorisation de défrichement lorsqu'on sait que l'étude d'impact liée à l'autorisation ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) n'a pas plus étudié les incidences du projet sur la chouette chevêchette constituant une information substantielle dont aurait été privé le public au moment de l'enquête publique.

L'association locale "Vent du Haut Forez" ne sera pas seule dans cette lutte puisqu'elle aura pour la première fois le soutien des associations FRAPNA Loire et LPO Loire, soucieuses pour l'une de préserver les paysages et le site remarquable des Monts du Forez et pour l'autre de sauvegarder l'habitat d'une espèce rare et emblématique.